

Editorial 01/2004



Chère Lectrice,
Cher Lecteur,

Etant donné que la revue Forum ne paraît «que» quatre fois par an et que vous tenez entre les mains le premier numéro 2004 sorti... en mars, il est un peu tard pour demander si vous avez pris un bon départ dans la nouvelle année. Je n'en formule pas moins le vœu que vous ayez bien débuté cette année et que vous vous sentiez prêt à affronter tout ce qui nous attend en 2004.

La présente édition sera placée sous le signe des prions, de la maladie de Creutzfeldt Jakob (MCJ) et de la variante de la maladie de Creutzfeldt Jakob (vMCJ). Le 15 janvier de cette année, Bâle accueillait un symposium international dédié à ce thème, à l'occasion duquel d'éminents spécialistes ont fait état des dernières connaissances en la matière. Pour l'heure, malheureusement rien ne peut encore être affirmé avec certitude en ce qui concerne le retraitement et la stérilisation des instruments contaminés par des prions. Il est par contre ressorti de ce symposium que les pays européens représentés – la Suisse, l'Allemagne et la France – ne fixent pas leurs priorités de la même manière et qu'ils ont émis des recommandations très différentes face à la MCJ. Dans la mesure où nous sommes tous confrontés au même problème, les autorités sanitaires des différents pays européens n'auront d'autre solution que d'intensifier leur collaboration pour garantir qu'aucun patient ne risque de contracter cette très grave maladie suite à l'utilisation d'instruments médicaux.

Les défis qui nous attendent cette année sont nombreux: je pense en particulier à la classification des dispositifs médicaux à retraiter, à l'élaboration de directives de travail standard pour toutes les activités manuelles, ainsi qu'à la description des postes de travail et des fonctions pour le personnel, sans oublier la validation des procédures de stérilisation et de lavage-désinfection.

Nul n'ignore les difficultés que la plupart d'entre-nous éprouvent à faire comprendre aux administrations ou aux bailleurs de fonds des hôpitaux que pour rester dans le cadre légal et éviter tout recours, nous sommes tenus de respecter les exigences que nous impose la loi. Il s'agit là, à mon sens, d'une des tâches les plus difficiles qui nous incombent. Si nous voulons davantage d'écoute pour nos problèmes, c'est à nous praticiens qu'il appartient de coopérer au mieux avec les fournisseurs de prestations dans les hôpitaux et les décideurs.

N'oublions pas ce que disait Jack London: «Lorsque la nature perd patience, elle réagit par des catastrophes.»

C'est pour cette raison que des lois sont édictées, même si leur mise en œuvre a un prix. Il est grand temps que les décideurs l'admettent.

Cela étant, je vous souhaite plein succès dans la réalisation de vos objectifs et beaucoup de persévérance.

Cornelia Hugo

Inhaltsverzeichnis

- 5 *Mesures d'assurance-qualité dans le retraitement des produits stériles.*
- 9 *Programme bulgare-suisse d'hygiène hospitalière.*
- 13 *La gestion des procédés de stérilisation, un jeu d'enfants... ou presque !*
- 17 *Ordonnance sur la prévention de la maladie de Creutzfeldt-Jakob*
- 19 *2^e Symposium international de Bâle (rapport)*
- 21 *L'eau : les traitements et les précautions*
- 24 *News et Forum Focus*
- 27 *Transmission nosocomiale du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)*
- 31 *Il fallait le faire !*
- 35 *Transmission de la vMCJ par transfusion de sang ?*
- 34 *Agenda / Impressum*